

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 371

présenté par

Mme Colboc, Mme Mörch, M. Cédric Roussel, Mme Atger, Mme Cazarian, M. Cormier-Bouligeon, M. Sorre, M. Gérard, Mme Racon-Bouzon, M. Bois, Mme Pételle, M. Kerlogot, Mme Provendier, Mme Hérin, Mme Jacqueline Dubois, Mme Sarles, M. Mis, Mme Sylla, M. Zulesi, M. Blanchet, M. Thiébaud, Mme Janvier, M. Taché, M. Batut, M. Claireaux, Mme Cattelot, Mme Pompili, M. Chalumeau, M. Haury, Mme Robert, Mme Pitollat, Mme Khedher, Mme Valetta Ardisson, Mme Gomez-Bassac et Mme Toutut-Picard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.